
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

N° 12/PR/SGG/REL/Ord

RELEVÉ

DES

DECISIONS ADMINISTRATIVES

adoptées par le Conseil des Ministres en sa séance ordinaire tenue mercredi, le 28 mars 2018, sous la présidence du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

A. MESURES NORMATIVES

I. Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication

1. Affaire n°41/18

Projet de décret portant cadre institutionnel du programme de renforcement des structures Centrales de Gouvernance (PRSCG).

Adopté.

Il est demandé *au Ministre de l'Économie Numérique et de la Communication*, de prendre les dispositions nécessaires pour son opérationnalisation, tel que convenu avec la coopération allemande.

B. COMMUNICATIONS

II. Ministre de l'Economie et des Finances

2. Communication n°93/18

Autorisation d'adhésion du Bénin à l'Initiative Africaine Concertée sur la Réforme Budgétaire (CABRI).

Approuvé.

Il est demandé *au Ministre de l'Economie et des Finances*, de déposer l'instrument d'adhésion auprès du Secrétariat de CABRI et de procéder au

paiement de la cotisation annuelle qui est de douze millions cinq cent mille (12 500 000) francs CFA.

III. Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale

3. Communication n°136/18

Point de mise en œuvre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC).

Approuvé avec recommandation.

La Ministre des Affaires Sociales et de la Micro Finance sera associée à la mise en œuvre de la recommandation n°3.

Il est demandé au *Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale et au Ministre des Affaires Sociales et de la Micro Finance*, de soumettre au Conseil, les Termes De Référence (TDR) de la prochaine phase du projet.

IV. Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

4. Communication n°147/18

Opportunités d'exportation du miel du Bénin sur le marché européen.

Approuvé.

Le Conseil prend acte de la Décision d'exécution (UE) 2018/233 du 15 février 2018 de la Commission Européenne, portant autorisation d'exportation du miel du Bénin sur le marché européen.

Il est demandé :

1°- au *Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, en relation avec le Ministre de l'Economie et des Finances*, de prendre les dispositions aux fins de :

- accompagner le Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA) dans la mise en place des technologies ainsi que des méthodes d'analyse spécifiques du miel ;

n°2017-29 portant sûreté radiologique et sécurité nucléaire en République du Bénin et la mise en place des organes prévus ;

2°- *au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération :*

- d'engager le processus de ratification du Traité de Non-Prolifération des Armes Nucléaires (TNP), signé par le Bénin en 2005 ;
- de susciter des candidatures béninoises à des postes vacants de l'AIEA.

XV. Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

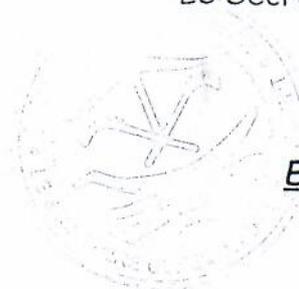
16. Communication n°103/18

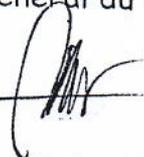
Compte rendu de la participation du Bénin à la 49^{ème} session du comité du CODEX sur l'hygiène alimentaire, du 13 au 17 novembre 2017 à Chicago, aux Etats-Unis d'Amérique.

Approuvé.

Il est demandé *au Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche*, d'inscrire dans les réunions statutaires du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, la 50^{ème} session du Comité sur l'Hygiène et de prendre les dispositions pour faire partager les conclusions issues des travaux de cette session aux membres du Conseil National de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN).

Le Secrétaire Général du Gouvernement,




Edouard OUIN-OURO.